

Séance ordinaire du 2 mai 2023

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi deux mai deux mille vingt-trois à neuf heures vingt-sept, par visioconférence.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Stéphane Lafaut, directeur général, Nathalie Bélisle, directrice adjointe du Bureau de la mairie, Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2023-03-91

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 2 mai 2023.

CE-2023-03-92

Approbation du procès-verbal des séances des 24 et 25 avril 2023 du comité exécutif

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 24 et 25 avril 2023.

CE-2023-03-93

Aide financière au bénéfice d'organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision GRE-2023-015](#)

Il est résolu d'accorder l'aide financière aux organismes de la communauté, telle qu'elle est indiquée en annexe à la fiche de prise de décision GRE-2023-015, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne.

CE-2023-03-94

Modification de la résolution CE-2023-03-29 « Dépôt du procès-verbal des réunions de la commission consultative de tenues le 9 juin 2022, le 15 septembre 2022 et le 2 février 2023 »

Il est résolu de modifier la résolution CE-2023-03-29 « Dépôt du procès-verbal des réunions de la commission consultative de tenues le 9 juin 2022, le 15 septembre 2022 et le 2 février 2023 » par l'insertion, dans le titre et à l'alinéa, des mots « l'environnement » après les mots « consultative de ».

CE-2023-03-95

Autorisation de campement temporaire sur le terrain de la marina de la

Chaudière en faveur du Drapeau de la famille

Document d'aide à la décision DVC-SPO-2023-009

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le campement temporaire sur le terrain de la marina de la Chaudière en faveur du Drapeau de la famille, tel qu'il est décrit à la fiche de prise de décision DVC-SPO-2023-009.

CE-2023-03-96

Radiation des créances diverses irrécouvrables autres que de taxation

[Document d'aide à la décision FIN-2023-020](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de radier les créances diverses irrécouvrables autres que de taxation, telles qu'elles sont indiquées à la liste jointe en annexe à la fiche de prise de décision FIN-2023-020.

CE-2023-03-97

Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats (divers ajustements notamment en rapport avec l'adoption du Projet de règlement RV-2023-22-74 sur la démolition d'immeubles) et assemblée publique de consultation accompagnée d'une consultation écrite

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-009](#)

Il est résolu d'adopter le Projet de règlement modifiant le Règlement RV-2021-21-16 remplaçant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-009.

Ce Projet de règlement a pour objet :

- d'exiger un permis de construction dans le cas de la construction, l'installation et la rénovation d'une guérite de stationnement et prévoir les documents requis pour effectuer la demande;
- d'exiger un certificat d'autorisation dans le cas de la démolition ou du déplacement d'une guérite de stationnement et prévoir les documents requis pour effectuer la demande;
- de modifier l'article 25 afin de tenir compte du remplacement du règlement de démolition en vigueur;
- de modifier l'article 98 afin de tenir compte de l'abrogation du régime des experts habilités à fournir les attestations dans le cadre de la réhabilitation des terrains contaminés en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- de corriger la référence à un numéro de paragraphe au deuxième paragraphe du troisième alinéa de l'article 100;
- de prévoir que les conditions d'émission d'un permis énoncées à l'article 100 concernant la reconstruction d'un bâtiment principal sur un terrain dérogoire protégé par droits acquis s'appliquent aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;
- de modifier le titre du règlement.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de décréter que l'assemblée publique de consultation soit accompagnée d'une consultation écrite sous la responsabilité de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement, laquelle consultation écrite prend fin la journée précédant la tenue de la première assemblée publique.

CE-2023-03-98**Règlements RV-2023-22-75 à RV-2023-33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (interdiction de l'usage d'hébergement touristique dans les résidences principales)**

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2023-050](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2023-22-75 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est joint en annexe à la fiche de prise de décision URBA-SAT-2023-050.

Ce Règlement a pour objet, d'une part, de définir l'expression « Établissement de résidence principale » et, d'autre part, d'introduire une section spécifique au Règlement sur le zonage et le lotissement pour y ajouter des dispositions particulières relatives à cet usage soit, l'interdiction dans certaines zones.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter les 1 049 règlements distincts, soit les Règlements RV-2023-22-76 à RV-2023-33-24 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tels qu'ils sont joints en annexe à cette fiche de prise de décision.

Ces Règlements ont pour objet, distinctement pour chacune de ces zones, d'interdire l'usage « Établissement de résidence principale », dans les 1 049 zones identifiées à chacun de ces règlements et énumérées au document joint en annexe à cette fiche de prise de décision, lesquelles représentent, dans les faits :

- les 950 zones du territoire de la ville à dominance « Habitation (« H ») »;
- les 26 zones du territoire de la ville à dominance « Rurale (« R ») »;
- les 73 zones du territoire de la ville à dominance « Multifonctionnelle (« M ») ».

CE-2023-03-99**Entente de visibilité pour les années 2023, 2024 et 2025 à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis et autorisation pour la participation à ses activités**

[Document d'aide à la décision DEV-2023-023](#)

Il est résolu de conclure l'entente de visibilité pour les années 2023, 2024 et 2025 à intervenir avec la Chambre de commerce de Lévis, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2023-023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu d'autoriser tous les membres du conseil de la Ville, le personnel du Bureau de la mairie ainsi que les membres du personnel de la Direction générale, de la Direction du développement économique et de la promotion, de la Direction de la vie communautaire et de la Direction des communications à utiliser les billets prévus à cette entente pour assister aux activités organisées par la Chambre de commerce de Lévis.

CE-2023-04-00

Autorisation de participation de représentantes et représentants de la Ville à une mission économique de la Ville sur la construction navale en France du 20 au 27 mai 2023

[Document d'aide à la décision DEV-2023-038](#)

Il est résolu d'autoriser monsieur le maire Gilles Lehouillier, madame Johanne Lapointe, directrice du Bureau de la mairie, monsieur Philippe Meurant, Directeur du développement économique et de la promotion, et monsieur Francis Létourneau, conseiller en développement et prospection des investissements à la Direction du développement économique et de la promotion, à participer à la mission économique de la Ville sur la construction navale en France, du 20 au 27 mai 2023, ou à toute autre date déterminée par les organisatrices ou organisateurs, et à dépenser pour la participation à cette mission économique un montant maximum de 5 500\$ par personne en frais de mission, incluant les frais de déplacement aériens et terrestres, de repas, de stationnement et d'agence de voyages, ces dépenses pouvant être remboursées sur présentation des pièces justificatives.

CE-2023-04-01

Attribution du contrat d'entretien ménager de certains bâtiments

[Document d'aide à la décision APP-2023-064](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat d'entretien ménager de certains bâtiments (groupes 21 à 26 et 28) (appel d'offres 2023-55-06), à Service d'entretien clarinet inc., pour le groupe 26, pour une durée de 38 mois, pour une dépense estimée à 276 466 \$, avant TPS et TVQ, et dont le prix sera indexé à compter du 1^{er} janvier 2024, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-04-02

Attribution du contrat pour les travaux de réfection complète de la toiture de la bibliothèque Francine-McKenzie (secteur Saint-Jean-Chrysostome) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-069](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour les travaux de réfection complète de la toiture de la bibliothèque Francine-McKenzie (secteur Saint-Jean-Chrysostome) (appel d'offres 2023-50-39), à Toitures quatre-saisons inc, pour une dépense au prix de 281 400\$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-04-03

Attribution du contrat pour l'aménagement des sentiers de l'hôtel de ville et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-073](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour l'aménagement des sentiers de l'hôtel de ville (appel d'offres 2023-50-23), à Les entreprises P.N.P. inc., pour une dépense estimée à 871 770 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-04-04**Attribution des contrats de location de camions à ordures sans opératrice ou opérateur**[Document d'aide à la décision APP-2023-074](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les contrats de location de camions à ordures sans opératrice ou opérateur (appel d'offres 2023-50-20), à 9413-1778 Québec inc., faisant affaire sous le nom de SCP, pour une dépense estimée à 381 241,56 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 1, pour une durée de 21 mois, et de 137 200 \$, avant TPS et TVQ, pour le lot 2, pour une durée de 14 mois, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-04-05**Attribution du contrat pour la construction d'une nouvelle rampe pour l'accessibilité universelle et décret de travaux**[Document d'aide à la décision APP-2023-075](#)

Il est résolu d'attribuer le contrat pour la construction d'une nouvelle rampe pour l'accessibilité universelle (appel d'offres 2023-50-26), à Construction finition inc., pour une dépense estimée à 109 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-04-06**Attribution du contrat pour la fourniture de matériel de signalisation routière et de chantier**[Document d'aide à la décision APP-2023-076](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture de matériel de signalisation routière et de chantier (appel d'offres 2023-50-27), à Signalisation Lévis inc., pour une dépense estimée à 1 826 708,10 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-04-07**Adhésion au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de biens et services de mobilité cellulaire et désignation de représentants**[Document d'aide à la décision APP-2023-077](#)

Il est résolu :

- ✓ d'autoriser l'adhésion au regroupement d'achats numéro 2023-8111-50 afin de procéder, par l'entremise du Centre d'acquisitions gouvernementales, à l'acquisition de biens et services de mobilité cellulaire, pour un mandat valide d'une durée maximale de cinq ans à compter du 21 octobre 2023, dans les limites des budgets alloués aux différents sous-projets et dont les contrats à venir seront attribués ultérieurement ;
- ✓ de s'engager à respecter les termes du regroupement d'achats et la

période de transition par rapport au mandat de ce centre numéro 2015-7124-01-03 (999106936), tel qu'il est précisé en annexe à la fiche de prise de décision APP-2023-076, ainsi que les contrats avec les prestataires retenus par ce centre, comme si la Ville avait contracté directement avec ces fournisseuses ou fournisseurs à qui les contrats seront adjugés ;

- ✓ de désigner monsieur Stéphane Bisson, Directeur des technologies de l'information et monsieur Vincent Vu, Directeur de l'approvisionnement à titre de représentants de la Ville et de les autoriser en conséquence à signer tout document requis dans le cadre de cette adhésion.

CE-2023-04-08

Attribution du contrat pour la fourniture et livraison de béton préparé en usine

[Document d'aide à la décision APP-2023-079](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture et livraison de béton préparé en usine (appel d'offres 2023-50-30), à Demix béton, une division de Groupe CRH Canada inc., pour une dépense estimée à 273 000\$, avant TPS et TVQ, pour une durée d'un an, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-04-09

Attribution du contrat pour des travaux de pavage et de resurfaçage et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2023-080](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour les travaux de pavage et de resurfaçage (appel d'offres 2023-50-29), à 9180-6778 Québec inc., faisant affaires sous le nom de Pavco, pour une dépense estimée à 2 084 257,80\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CE-2023-04-10

Entente d'aide financière et de collaboration relative à *Lévis interculturelle* pour l'édition 2023 à intervenir avec le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2023-016-R-2](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente d'aide financière et de collaboration relative à *Lévis interculturelle* pour l'édition 2023 à intervenir avec le Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision DVC-DSC-2023-006-R-2, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2023-04-11

Nomination d'un capitaine à la planification opérationnelle à la Direction du service de police

[Document d'aide à la décision GCH-2023-058](#)

Il est résolu de nommer monsieur Éric Gauthier au poste de Capitaine à la planification opérationnelle à la Direction du service de police, poste de cadre régulier à temps complet, à la classe 1 et à l'échelon 1, et aux autres conditions de travail prévues au *Protocole de conditions de travail des cadres de la Ville*, de même que d'autoriser la Direction de la gestion du capital humain à pourvoir tous les postes laissés vacants par ce mouvement de main-d'œuvre.

CE-2023-04-12

Attribution du contrat pour la fourniture du service d'entretien et de réfection de l'éclairage public

[Document d'aide à la décision APP-2023-062](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat pour la fourniture du service d'entretien et de réfection de l'éclairage public (appel d'offres 2023-55-14), à Voltec ltée, pour une dépense estimée à 1 950 510 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-04-13

Attribution du contrat de location à tarif horaire de balais de rue avec opératrices ou opérateurs

[Document d'aide à la décision APP-2023-093](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer le contrat de location à tarif horaire de balais de rue avec opératrices ou opérateurs (appel d'offres 2023-50-45), à Les entreprises tréma inc., pour une dépense estimée à 267 750\$, avant TPS et TVQ, pour une durée de deux ans, et dont le prix sera indexé à compter de la deuxième année du contrat, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2023-04-14

Levée de la séance

La séance est levée à 10 h 32.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
